



Conseil des arts  
du Canada

Canada Council  
for the Arts

### Prix John-Hobday en gestion des arts

Veuillez suivre les <b>trois étapes</b> ci-dessous pour présenter cette demande :	
<b>1<sup>re</sup> étape</b>	Lisez les <b>lignes directrices</b> pour connaître l'objet des prix, les candidats et les activités admissibles, le montant des prix, le processus et les critères d'évaluation, etc.
<b>2<sup>e</sup> étape</b>	Lisez la section intitulée <b>Renseignements importants</b> . Si vous avez encore des questions concernant les prix ou le processus de demande, communiquez avec l'agente de programme dont les coordonnées figurent ci-dessous.
<b>3<sup>e</sup> étape</b>	Remplissez toutes les sections du <b>formulaire de demande</b> approprié en veillant à utiliser le bon formulaire. Assurez-vous, à l'aide de la <b>liste de vérification</b> (partie E du formulaire), que vous avez bien rempli toutes les sections pertinentes et inclus toute la documentation d'appui requise.

Le Conseil des arts a pris des engagements en ce qui concerne l'équité et l'inclusion, et il encourage les artistes, les groupes et les organismes de diverses cultures, des communautés des langues officielles en situation minoritaire, ainsi que les personnes sourdes ou handicapées, à soumettre une demande ou une mise en candidature. Le Conseil des arts reconnaît et affirme les droits ancestraux et issus de traités des peuples autochtones de ce territoire, et encourage les personnes, les groupes et les organismes inuits, métis et des Premières Nations, à présenter une demande ou une mise en candidature à tous ses programmes. Il a établi des mesures dans tous les programmes afin de soutenir tous ces engagements.

#### Date limite

**2 octobre 2018**

Votre demande remplie, accompagnée de toute la documentation d'appui requise, doit être oblitérée par la poste au plus tard à la date limite.

Les demandes incomplètes, mises à la poste après la date limite ou transmises par télécopieur ou par courrier électronique ne seront pas acceptées par le Conseil des arts du Canada.

#### Renseignements supplémentaires

##### Sarah Brown

Agente de programme, Prix

Conseil des arts du Canada

150, rue Elgin, C. P. 1047

Ottawa (Ontario) K1P 5V8

sarah.brown@conseildesarts.ca

1-800-263-5588 (sans frais) ou 613-566-4414, poste 6004

ATS : 1-866-585-5559

PRG7676F 07-18



## LIGNES DIRECTRICES

<b>Description des prix</b>	<p>Grâce à un don d'un million de dollars de la Fondation de la famille Samuel et Saidye Bronfman au Conseil des arts du Canada, les prix sont décernés à d'éminents gestionnaires établis et à mi-carrière œuvrant au sein d'organismes artistiques professionnels canadiens. Les gestionnaires de toute discipline artistique soutenue par le Conseil des arts peuvent présenter leur candidature aux prix, dont la bourse vise à financer le perfectionnement professionnel, le mentorat et des activités connexes.</p> <p>Il existe deux prix distincts :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Le prix de <b>perfectionnement et de ressourcement professionnels</b> permet à un éminent gestionnaire établi ou à mi-carrière du domaine des arts de participer, de courte durée, à un programme, à un séminaire ou à un atelier reconnu en vue de se perfectionner et de se ressourcer sur le plan professionnel.</li><li>• Le prix de <b>mentorat</b> donne l'occasion à un gestionnaire des arts exceptionnel à mi-carrière, qui cherche à acquérir de nouvelles connaissances et compétences ainsi que de l'expérience, d'être encadré par un éminent gestionnaire établi ou à mi-carrière œuvrant dans ce domaine.</li></ul> <p>Les prix John-Hobday en gestion des arts visent à favoriser le perfectionnement professionnel des <b>gestionnaires des arts</b> et ne doivent pas être considérés comme une aide directe aux organismes artistiques.</p> <p>John Hobday, C.M., a été pendant 20 ans directeur général de la Fondation de la famille Samuel et Saidye Bronfman et pendant trois ans directeur du Conseil des arts du Canada. Il a contribué grandement à améliorer la qualité du travail et le professionnalisme des gestionnaires des arts canadiens, à favoriser la formation et le perfectionnement professionnel continu de ces derniers et à confirmer l'importance de la profession de gestionnaire des arts pour la croissance et la viabilité des arts.</p>
<b>Objectifs des prix</b>	<p>Les prix John-Hobday en gestion des arts visent à :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• reconnaître la profession de gestionnaire des arts;</li><li>• souligner l'excellence et les réalisations dans ce domaine;</li><li>• contribuer au perfectionnement et au ressourcement professionnels de gestionnaires établis;</li><li>• favoriser la transmission des connaissances et de l'expérience des gestionnaires chevronnés et à mi-carrière à la prochaine génération de gestionnaires.</li></ul>

<p><b>Admissibilité</b></p>	<p>Veillez noter que le fait de satisfaire aux critères d'admissibilité ne garantit pas l'obtention d'un prix.</p> <p><b>Critères généraux d'admissibilité pour les deux prix</b></p> <p>Les organismes ne peuvent pas poser leur candidature à ces prix. Pour être admissible, vous devez :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• être citoyen canadien ou résident permanent du Canada, conformément aux définitions que donne Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada de ces expressions. Vous n'êtes pas tenu d'habiter au Canada au moment où vous présentez votre demande;</li> <li>• compter au moins 10 ans d'expérience (années consécutives ou non) en tant que gestionnaire professionnel des arts;</li> <li>• posséder des connaissances approfondies en gestion des arts, dans l'un ou plusieurs des <b>champs de pratique</b> financées par le Conseil des arts (activités multidisciplinaires, arts du cirque, arts médiatiques, arts numériques, arts visuels, danse, arts autochtone, inter-arts, littérature, musique et son, pratiques des artistes handicapés ou sourds, théâtre);</li> <li>• travailler à temps plein pour un organisme artistique professionnel canadien;</li> </ul> <p><b>Critères particuliers d'admissibilité pour le Prix de mentorat</b></p> <p>Pour le Prix de <b>mentorat</b>, votre mentor et vous devez travailler dans des organismes artistiques professionnels canadiens <b>distincts</b>.</p> <p>De plus, votre <b>mentor</b> doit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• être citoyen canadien ou résident permanent du Canada, conformément aux définitions que donne Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada de ces expressions;</li> <li>• posséder des connaissances approfondies en gestion des arts, dans l'une ou plusieurs des <b>champs de pratique</b> financées par le Conseil des arts (activités multidisciplinaires, arts du cirque, arts médiatiques, arts numériques, arts visuels, danse, arts autochtone, inter-arts, littérature, musique et son, pratiques des artistes handicapés ou sourds, théâtre);</li> <li>• travailler à temps plein pour un organisme artistique professionnel canadien;</li> <li>• être un gestionnaire établi ou à mi-carrière;</li> </ul>
-----------------------------	---

<p><b>Montants des prix</b></p>	<p><b>Montants disponibles</b>  Deux prix d'une valeur de <b>10 000 \$</b> peuvent être décernés chaque année.  Les prix ne peuvent pas servir à couvrir des dépenses pour des activités qui ont eu lieu avant la date limite.</p> <p><b>Dépenses admissibles</b>  Pour le Prix de <b>perfectionnement et de ressourcement professionnels</b>, les dépenses admissibles comprennent :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• le coût du programme d'études à court durée (droits d'inscription, etc.);</li> <li>• les frais de déplacement à destination et en provenance du lieu de formation (calculés selon les tarifs de classe économique);</li> <li>• les frais de subsistance;</li> <li>• le coût des fournitures requises pour suivre le programme d'études (livres, manuels, autre matériel, etc.).</li> </ul> <p>Pour le prix de <b>mentorat</b>, les dépenses admissibles comprennent :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• le remplacement de votre salaire pendant le projet de mentorat et, s'il y a lieu, le remplacement du salaire du mentor;</li> <li>• les frais de déplacement liés au projet de mentorat (calculés selon les tarifs de classe économique);</li> <li>• les frais de subsistance pour votre mentor et vous;</li> <li>• le coût des fournitures liées au projet de mentorat.</li> </ul>
<p><b>Aide à la production d'une demande</b></p>	<p>Des fonds sont disponibles pour les personnes qui éprouvent des difficultés à produire une demande, une mise en candidature ou un rapport final à cause d'un handicap. Les personnes sourdes, handicapées ou celles vivant avec une maladie mentale peuvent en effet demander au Conseil de contribuer au paiement de services qui leur permettront spécifiquement de remplir une demande, une nomination pour un prix ou de soumettre un rapport final.</p> <p>Veillez soumettre votre demande d'aide au moins 4 semaines avant la date limite du prix. Communiquez par téléphone ou par courriel avec l'agente responsable de ce prix. Pour plus d'information : <a href="http://conseildesarts.ca/engagements/equite/aide-supplementaire">conseildesarts.ca/engagements/equite/aide-supplementaire</a>.</p>
<p><b>Soutien pour l'accès aux services</b></p>	<p>Le Soutien à l'accès offre une aide supplémentaire aux candidats individuels sourds ou handicapés (y compris ceux qui vivent avec une maladie mentale), ainsi qu'aux groupes et aux organismes axés sur la pratique des artistes sourds ou handicapés. Les fonds sont offerts en supplément d'un prix aux bénéficiaires qui ont demandé des mesures de soutien propres à leur situation de handicap et nécessaires pour mener à bien les activités qu'ils proposent. Pour plus d'information, veuillez consulter le site web du Conseil : <a href="http://conseildesarts.ca/financement/fonds-strategiques/soutien-a-l-acces">conseildesarts.ca/financement/fonds-strategiques/soutien-a-l-acces</a></p>

## Évaluation des demandes

### Processus d'évaluation

L'évaluation par les pairs est un principe fondamental du processus décisionnel du Conseil des arts du Canada. Les demandes admissibles seront évaluées par un comité d'évaluation par les pairs composé de gestionnaires des arts chevronnés qui sont reconnus comme tels par leurs pairs. Les membres du comité seront également sélectionnés de manière à tenir compte d'une représentation équilibrée des spécialités artistiques, des genres, des générations, des deux langues officielles du Canada, des Peuples autochtones, de la diversité culturelle et régionale du pays.

Le comité peut décider de décerner un seul des prix, ou de n'en accorder aucun.

Le comité peut aussi choisir deux récipiendaires du **Prix de perfectionnement et de ressourcement professionnels** OU deux bénéficiaires du **Prix de mentorat**.

Toutes les recommandations du comité sont finales.

Pour plus de renseignements à ce sujet, veuillez consulter le site web du Conseil des arts à [conseildesarts.ca](http://conseildesarts.ca).

### Critères d'évaluation

Les décisions seront prises en fonction du mérite général de votre demande comparativement à celui de toutes les autres demandes admissibles à ce concours à l'échelle nationale.

Votre demande sera évaluée en fonction de votre expérience et de vos réalisations ainsi que de l'incidence possible du projet envisagé sur votre carrière en tant que gestionnaire des arts. Dans le cas des demandes concernant le Prix de mentorat, le comité examinera aussi bien l'expérience et les réalisations de votre mentor que les vôtres ainsi que l'incidence possible du projet envisagé sur vos deux carrières. Seront également prises en considération les retombées positives du projet à long terme dans le domaine des arts en général.

L'évaluation tiendra également compte de la faisabilité du projet, ce qui comprend le calendrier des activités, le budget et les lettres d'appui.

## RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS

<b>Traitement de la demande</b>	<p><b>Présentation de la demande</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Vous devez fournir tous les renseignements et tout le matériel d'appui demandé.</li><li>• Le Conseil des arts décidera de l'admissibilité de votre demande en fonction des renseignements fournis.</li><li>• Vous devez soumettre uniquement la documentation exigée. Le matériel supplémentaire ne sera pas présenté au comité d'évaluation.</li><li>• Choisissez soigneusement le matériel d'appui car les membres du comité ne peuvent consacrer qu'un temps limité à l'examen de chaque demande.</li><li>• Ne soumettez pas de documents originaux. Le Conseil des arts n'est pas responsable de la perte ou de l'endommagement des documents soumis avec la demande.</li><li>• Il est important d'informer le Conseil des arts de tout changement dans vos coordonnées.</li></ul> <p><b>Format et mise en page</b></p> <p>Tous les documents demandés ainsi que le formulaire de demande doivent être soumis :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• imprimés d'un seul côté;</li><li>• sur des feuilles distinctes de papier <b>blanc</b> (format lettre 8 ½ po x 11 po);</li><li>• avec une police de couleur <b>noire</b> d'au moins 11 points;</li><li>• avec trombones (les documents ne doivent pas être reliés, montés sous plastique ou agrafés).</li></ul> <p>Évitez les formats inhabituels car les documents photocopiés pourraient être difficiles à lire.</p> <p><b>Délai de traitement</b></p> <p>Vous serez informé des résultats de votre demande environ <b>cinq mois</b> après la date limite du concours. Le Conseil des arts ne communique aucun résultat par téléphone ou par courrier électronique.</p> <p><b>Gagnants des dernières années</b></p> <p>Veuillez visiter <a href="http://conseildesarts.ca">conseildesarts.ca</a> pour la liste cumulative des gagnants des prix John-Hobday en gestion des arts.</p>
---------------------------------	--

<p><b>Renseignements personnels</b></p>	<p>La <i>Loi sur la protection des renseignements personnels</i> donne à toute personne le droit d'accéder aux renseignements personnels qui la concernent et d'y faire apporter des corrections. Le Conseil des arts du Canada, qui est tenu de se conformer aux exigences de cette loi, protège toutes les données personnelles en les conservant dans divers fichiers réservés à cette fin. Vous trouverez une description de ces fichiers dans Info Source, une publication du gouvernement fédéral accessible sur Internet. Aux termes de la <i>Loi sur l'accès à l'information</i>, toute autre information peut être consultée par quiconque en fait la demande.</p> <p>Dans le cadre de ce prix, le Conseil des arts vous demande d'indiquer, sur le formulaire de demande, votre année de naissance. Les renseignements personnels que vous fournissez sur le formulaire ne serviront pas à l'évaluation de votre demande et ne seront pas transmis aux membres des comités de pairs.</p> <p>Pour des raisons de planification et d'évaluation des programmes, le Conseil des arts du Canada pourrait parfois, à titre confidentiel, fournir des renseignements concernant des demandes de subvention ou des prix à des représentants d'autres organismes de financement des arts et de la culture.</p>
<p><b>Conditions rattachées à ces prix</b></p>	<p><b>Avant de présenter une demande</b>, veuillez prendre connaissance des conditions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les gagnants ne peuvent recevoir l'argent du prix jusqu'à ce que tous les rapports finaux qui auraient dû être remis pour les subventions et les prix du Conseil des arts aient été soumis et approuvés.</li> <li>• Vous pouvez présenter votre candidature à un seul des deux prix au cours d'une même année. Vous pouvez recevoir le Prix de perfectionnement et de ressourcement professionnels de même que le Prix de mentorat, mais ne pouvez les obtenir qu'une seule fois chacun au cours de votre carrière.</li> </ul> <p>Les conditions à respecter seront précisées dans l'avis d'attribution de la subvention que vous recevrez <b>si votre demande est retenue</b>. Quelques-unes des conditions sont présentées ci-dessous.</p> <p><b>Prix posthumes</b></p> <p>Aucun prix ne sera accordé à titre posthume, c'est-à-dire que les candidats retenus doivent être vivants pour la durée du projet.</p> <p><b>Participation à des activités de promotion et en lien avec le prix</b></p> <p>Pour recevoir un prix, votre mentor et vous devez accepter que votre photo et des renseignements publics vous concernant soient utilisées pour la promotion de ces prix et à d'autres fins promotionnelles du Conseil des arts. Votre mentor et vous devez aussi accepter de participer à toutes les activités entourant le prix, y compris des entrevues, des conférences de presse, des cérémonies, des réceptions et une remise de prix.</p> <p><b>Versement du prix</b></p> <p>Le Conseil des arts versera le montant du prix une fois qu'il aura obtenu votre formulaire d'avis de réception dûment rempli et que vous aurez respecté les conditions indiquées dans l'avis d'attribution.</p>

**Conditions  
rattachées à ces  
prix (suite)**

Comme les subventions et les prix sont imposables, vous voudrez peut-être toucher les fonds au cours de l'année ou des années où vous devrez engager les dépenses pour lesquelles le prix vous est accordé. Si votre projet ou programme de travail s'étend sur au moins deux années civiles, vous pouvez demander à recevoir le montant du prix en plus d'un versement.

**Imposition des prix**

Les prix John-Hobday en gestion des arts sont imposables. Le Conseil des arts envoie des feuillets T4A au moment voulu, pour les prix et les subventions attribués à des particuliers. Pour toute question relative à l'impôt, veuillez-vous adresser à l'Agence du revenu du Canada ou au ministère du Revenu de votre province ou territoire.

**Modifications aux activités proposées**

Si vous ne parvenez pas à utiliser le montant du prix, en tout ou en partie, pendant la période indiquée dans votre demande ou que vous décidez de ne pas mener à terme le projet ou le programme de travail que vous vous proposiez de réaliser, vous devez en informer sans délai le Conseil des arts.

L'agente de programme doit approuver toute modification à vos activités envisagées (par exemple, au budget des activités, au personnel clé ou à la date où doit commencer ou prendre fin le projet) **avant que vous procédiez au changement.**

**Date d'expiration du prix**

Le montant du prix sera à votre disposition pendant trois ans à compter de la date limite du concours où vous avez présenté une demande. La date d'expiration de la subvention correspond à celle où se termine cette période de trois ans.

Si vous avez besoin de reporter cette date d'expiration, veuillez en faire la demande par écrit à l'agent de programme du Conseil des arts concerné. Si vous omettez de demander un report de la date d'expiration, le Conseil des arts annulera la portion du prix qui ne vous a pas été versée à cette date ou exigera que vous retourniez une portion du prix que vous avez déjà reçue.

**Mention de l'aide du Conseil des arts du Canada**

Vous devez mentionner l'aide reçue du Conseil des arts du Canada dans tout matériel de promotion lié au prix. Des précisions sur la politique du Conseil des arts à ce sujet seront jointes à l'avis d'attribution du prix.

**Rapport final**

Vous devrez soumettre un rapport final sur l'utilisation que vous aurez faite du montant du prix au plus tard à la date indiquée dans l'avis d'attribution qui vous aura été envoyé.





**Prix John-Hobday en gestion des arts :  
Perfectionnement et ressourcement professionnels**

Les renseignements fournis sur les deux prochaines pages ne seront pas transmis au comité d'évaluation par les pairs.

**IDENTIFICATION DU CANDIDAT**

Nom du candidat (nom légal complet) :  M<sup>me</sup>  M. Autre : \_\_\_\_\_ Année de naissance : \_\_\_\_\_

Nom de famille

Adresse permanente :

Premier et second prénoms

Adresse postale, si elle diffère de l'adresse permanente :

Adresse municipale et numéro d'appartement

Adresse municipale et numéro d'appartement

Ville Province ou territoire Code postal

Ville Province ou territoire Code postal

Téléphone (résidence) Téléphone (bureau)

Téléphone (résidence) Téléphone (bureau)

Courriel

Site web

**DÉCLARATION**

Je permets au Conseil des arts du Canada d'ajouter mon nom, mon adresse et courriel à sa liste d'envoi :  
(Seul le Conseil des arts utilisera cette information, entre autres pour les sondages.)  Oui  Non  
Je préfère communiquer avec le Conseil des arts du Canada en :  français  anglais

**Pour être admissible, vous devez apposer votre signature ci-dessous pour confirmer les énoncés suivants :**

- je suis citoyen canadien ou résident permanent du Canada, conformément aux définitions que donne Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada de ces expressions;
- j'ai lu attentivement les critères d'admissibilité se rapportant au prix, qui sont énoncés dans les lignes directrices, et j'y suis satisfait;
- je comprends que les gagnants ne peuvent recevoir l'argent du prix jusqu'à ce que tous les rapports finaux qui auraient **du** être remis pour les subventions et les prix du Conseil des arts aient été soumis et approuvés.
- j'accepte les conditions du prix et je conviens de respecter la décision du Conseil des arts;
- je sais que le Conseil des arts du Canada est assujéti à la *Loi sur l'accès à l'information* et à la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, comme l'indiquent les lignes directrices;
- j'accepte de garder les résultats entièrement confidentiels jusqu'à la date de l'annonce publique.

**Je confirme que les renseignements fournis dans cette demande sont, à ma connaissance, exacts et complets.**

Signature (**une signature originale est requise**)

Date





**PARTIE C – NOTICE BIOGRAPHIQUE ET CURRICULUM VITAE DU CANDIDAT**

Veillez fournir :

- une notice biographique (maximum d'**une page**);
- un curriculum vitae à jour qui décrit vos antécédents professionnels et met l'accent sur vos réalisations dans le domaine de la gestion des arts. Veillez vous assurer que votre curriculum vitae montre au moins dix ans d'expérience en tant que gestionnaire professionnel des arts.

**PARTIE D – DOCUMENTATION D'APPUI**

Vous devez joindre à votre demande, dûment remplie, tous les documents requis, ainsi que la documentation d'appui mentionnée ci-dessous. Ces documents ne vous seront pas retournés.

- Un profil de l'organisme artistique pour lequel vous travaillez actuellement et son énoncé de mandat.
- Une lettre officielle de l'établissement ou de l'organisme qui confirme votre acceptation au programme d'études envisagé et/ou une copie des documents officiels d'inscription.
- Un budget détaillé ou une analyse financière dans lequel figurent les dépenses prévues pour le projet.
- Le calendrier ou le délai d'exécution du projet.
- Des lettres d'appui (maximum de **trois lettres**) d'organismes artistiques ou de gestionnaires des arts. Il est recommandé que chaque lettre d'appui provienne d'un organisme différent.

**PARTIE E – LISTE DE VÉRIFICATION**

Veillez cocher les cases ci-dessous pour confirmer que vous avez rempli toutes les sections pertinentes du formulaire et joint toute la documentation d'appui requise. Assurez-vous d'inscrire votre nom sur tous les articles soumis.

**Vous devez joindre à votre demande la documentation et les renseignements suivants dans l'ordre où ils sont mentionnés.**

- Identification du candidat
- Déclaration (Une **signature originale** est requise.)
- Partie A1 – Nom et lieu du candidat
- Partie A2 – Catégorie de candidat et description de la demande
- Partie B – Description détaillée du projet
- Partie C – Notice biographique et curriculum vitae du candidat
- Partie D – Documentation d'appui
  - Profil de l'organisme artistique pour lequel vous travaillez actuellement et son énoncé de mandat
  - Lettre officielle confirmant votre acceptation au programme d'études et/ou une copie des documents officiels d'inscription
  - Budget détaillé ou analyse financière
  - Calendrier ou délai d'exécution du projet
  - Lettres d'appui (maximum de **trois**)

Envoyez votre demande à l'adresse suivante :

**Par la poste :**

Prix  
Conseil des arts du Canada  
150, rue Elgin, C. P. 1047  
Ottawa (Ontario) K1P 5V8

**Par service de messagerie :**

Prix  
Conseil des arts du Canada  
150, rue Elgin, 2<sup>e</sup> étage  
Ottawa (Ontario) K2P 1L4

**Formulaire d'auto-identification volontaire (voir le formulaire qui suit)**

Le Conseil des arts vous encourage à remplir le formulaire d'auto-identification volontaire qui lui permettra de déterminer si ses programmes et ses services touchent, comme il le souhaite, un groupe diversifié d'artistes canadiens. Le Conseil des arts invite également toute personne faisant partie de la présentation d'une demande à remplir le formulaire. Les renseignements qui y sont indiqués ne seront pas pris en compte pour déterminer l'admissibilité et le mérite artistique de votre demande.



## Prix John-Hobday en gestion des arts : Mentorat

Les renseignements fournis sur les trois prochaines pages ne seront pas transmis au comité d'évaluation par les pairs.

### IDENTIFICATION DU CANDIDAT (personne faisant appel à un mentor)

Nom du candidat (nom légal complet) :  M<sup>me</sup>  M. Autre : \_\_\_\_\_ Année de naissance : \_\_\_\_\_

Nom de famille

Adresse permanente :

Adresse municipale et numéro d'appartement

Ville Province ou territoire Code postal

Téléphone (résidence) Téléphone (bureau)

Courriel

Premier et second prénoms

Adresse postale, si elle diffère de l'adresse permanente :

Adresse municipale et numéro d'appartement

Ville Province ou territoire Code postal

Téléphone (résidence) Téléphone (bureau)

Site web

### IDENTIFICATION DU MENTOR

Nom du mentor (nom légal complet) :

Nom de famille

Adresse permanente :

Adresse municipale et numéro d'appartement

Ville Province ou territoire Code postal

Téléphone (résidence) Téléphone (bureau)

Courriel

Premier et second prénoms

Adresse postale, si elle diffère de l'adresse permanente :

Adresse municipale et numéro d'appartement

Ville Province ou territoire Code postal

Téléphone (résidence) Téléphone (bureau)

Site web

**DÉCLARATION DU CANDIDAT (personne faisant appel à un mentor)**

Je permets au Conseil des arts du Canada d'ajouter mon nom, mon adresse et courriel à sa liste d'envoi :  
 (Seul le Conseil des arts utilisera cette information, entre autres pour les sondages.)  Oui  Non  
 Je préfère communiquer avec le Conseil des arts du Canada en :  français  anglais

**Pour être admissible, vous devez apposer votre signature ci-dessous pour confirmer les énoncés suivants :**

- je suis citoyen canadien ou résident permanent du Canada, conformément aux définitions que donne Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada de ces expressions;
- j'ai lu attentivement les critères d'admissibilité se rapportant au prix, qui sont énoncés dans les lignes directrices, et j'y suis satisfait;
- je comprends que les gagnants ne peuvent recevoir l'argent du prix jusqu'à ce que tous les rapports finaux qui auraient dû être remis pour les subventions et les prix du Conseil des arts aient été soumis et approuvés.
- je comprends et j'accepte les conditions du prix telles qu'elles sont énoncées dans les lignes directrices et je conviens de respecter la décision du Conseil des arts;
- je sais que le Conseil des arts du Canada est assujéti à la *Loi sur l'accès à l'information* et à la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, comme l'indiquent les lignes directrices du prix;
- j'accepte de garder les résultats entièrement confidentiels jusqu'à la date de l'annonce publique.

**Je confirme que les renseignements fournis dans cette demande sont, à ma connaissance, exacts et complets.**

\_\_\_\_\_  
 Signature (Une signature originale est requise.)

\_\_\_\_\_  
 Date

**DÉCLARATION DU MENTOR**

Je permets au Conseil des arts du Canada d'ajouter mon nom, mon adresse et courriel à sa liste d'envoi :  
 (Seul le Conseil des arts utilisera cette information, entre autres pour les sondages.)  Oui  Non  
 Je préfère communiquer avec le Conseil des arts du Canada en :  Français  Anglais

**Pour que la présente demande soit admissible, vous devez apposer votre signature ci-dessous pour confirmer les énoncés suivants :**

- je suis citoyen canadien ou résident permanent du Canada conformément aux définitions que donne Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada de ces expressions;
- j'ai lu attentivement les critères d'admissibilité se rapportant aux prix, qui sont énoncés dans les lignes directrices, et j'y suis satisfait;
- je comprends que les gagnants (et les mentors) ne peuvent recevoir l'argent du prix jusqu'à ce que tous les rapports finaux qui auraient dû être remis pour les subventions et les prix du Conseil des arts aient été soumis et approuvés.
- je comprends et j'accepte les conditions du prix telles qu'elles sont énoncées dans les lignes directrices et je conviens de respecter la décision du Conseil des arts;
- je sais que le Conseil des arts du Canada est assujéti à la *Loi sur l'accès à l'information* et à la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, comme l'indiquent les lignes directrices du prix;
- j'accepte de garder les résultats entièrement confidentiels jusqu'à la date de l'annonce publique.

**Je confirme que les renseignements fournis dans cette demande sont, à ma connaissance, exacts et complets.**

\_\_\_\_\_  
 Signature (Une signature originale est requise.)

\_\_\_\_\_  
 Date







## Prix John-Hobday en gestion des arts : Mentorat

Les renseignements que vous fournissez à partir de ce point seront transmis au comité d'évaluation par les pairs.

- Le Conseil des arts du Canada exige une seule copie de ce formulaire par demande.
- Votre formulaire de demande ne doit pas être relié de quelque façon que ce soit.
- Si vous remplissez le formulaire de demande à l'ordinateur, veuillez suivre la présentation ci-dessous.

### PARTIE A1 – NOM ET LIEU DU CANDIDAT

**Nom du candidat** (personne faisant appel à un mentor : indiquez votre nom légal **au complet**) :

Nom de famille

Premier et second prénoms

Ville (lieu de résidence permanent)

Province ou territoire

### PARTIE A2 – NOM ET LIEU DU MENTOR

**Nom du mentor** (indiquez le nom légal **au complet**) :

Nom de famille

Premier et second prénoms

Ville (lieu de résidence permanent)

Province ou territoire

### PARTIE A3 – CATÉGORIE DE MENTOR ET DESCRIPTION DE LA DEMANDE

**Catégorie de mentor** (cochez une seule case) :

Gestionnaire des arts établi

Gestionnaire des arts à mi-carrière

**Période visée par ce prix** : Du \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_  
(jour/mois/année) (jour/mois/année)

**Brève description du projet** (maximum de 15 mots) : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

**PARTIE B – DESCRIPTION DÉTAILLÉE DU PROJET**

Sur des feuilles distinctes de papier blanc de 8½ po x 11 po, veuillez soumettre toute l'information suivante en **1 500 mots ou moins**.

Cette section peut être rédigée et signée par vous et par le mentor OU rédigée séparément et signée par vous et par le mentor. Décrivez clairement le projet envisagé et son incidence possible sur votre carrière en prenant soin d'aborder les points suivants :

- les raisons pour lesquelles vous présentez votre candidature au Prix de mentorat;
- la mesure dans laquelle vous aurez la possibilité de vous entretenir avec le mentor et des décideurs;
- les retombées positives que cette expérience aura sur vos chances d'avancement;
- la façon dont le projet de mentorat contribuera à améliorer et à renforcer l'aspect pratique de la formation en gestion des arts;
- la manière dont le projet aidera à la transmission de connaissances à la prochaine génération de gestionnaires ainsi qu'au perfectionnement de ceux-ci;
- les retombées positives du projet à long-terme dans le domaine des arts en général.

**PARTIE C – NOTICE BIOGRAPHIQUE ET CURRICULUMS VITAE**

Veuillez fournir :

- une notice biographique à votre sujet (maximum d'**une page**)
- votre curriculum vitae à jour et celui de  **votre mentor** dans lesquels sont décrits les antécédents professionnels de chacun de vous et qui mettent l'accent sur vos réalisations dans le domaine de la gestion des arts. Veuillez vous assurer que chaque curriculum vitae montre au moins dix ans d'expérience en tant que gestionnaire professionnel des arts.

**PARTIE D – DOCUMENTATION D'APPUI**

Vous devez joindre à votre demande, dûment remplie, tous les documents requis, ainsi que la documentation d'appui mentionnée ci-dessous. Ces documents ne vous seront pas retournés.

- Une description de l'organisme pour lequel vous travaillez actuellement, y compris un profil de celui-ci et son énoncé de mandat (mission, structure administrative, etc., maximum d'**une page**).
- Une description de l'organisme du mentor, y compris le profil de l'organisme et son énoncé de mandat (mission, structure administrative, etc., maximum d'**une page**).
- Un budget détaillé ou une analyse financière dans lequel figurent les dépenses prévues pour le projet.
- Le calendrier ou le délai d'exécution du projet.
- Une lettre de l'organisme pour lequel vous travaillez, qui confirme que vous bénéficierez d'un congé pendant toute la durée de projet de mentorat.
- Des lettres d'appui (maximum de **trois lettres**) d'organismes artistiques ou de gestionnaires des arts, autres que votre mentor ou votre employeur actuel. Il est recommandé que chaque lettre d'appui provienne d'un organisme différent.
- Une lettre de l'organisme du mentor, qui confirme (selon la nature du projet) que le mentor se verra allouer du temps ou l'accès à leurs installations pendant toute la durée du projet de mentorat.

**PARTIE E – LISTE DE VÉRIFICATION**

Veillez cocher les cases ci-dessous pour confirmer que vous avez rempli toutes les sections pertinentes du formulaire et joint toute la documentation d'appui requise. Assurez-vous d'écrire votre nom sur tous les articles que vous soumettez.

**Vous devez joindre à votre demande la documentation et les renseignements suivants dans l'ordre où ils sont mentionnés.**

- Identification du candidat (personne faisant appel à un mentor)
- Identification du mentor
- Déclaration du candidat (Une **signature originale** est requise.)
- Déclaration du mentor (Une **signature originale** est requise.)
- Partie A1 – Nom et lieu du candidat
- Partie A2 – Nom et lieu du mentor
- Partie A3 – Catégorie de mentor et description de la demande
- Partie B – Description détaillée du projet (**signée** par le candidat et le mentor)
- Partie C – Notice biographique (du candidat) et curriculums vitae (du candidat et du mentor)
- Partie D – Documentation d'appui
  - Descriptions de l'organisme pour lequel vous travaillez et de celui du mentor
  - Budget détaillé ou analyse financière
  - Calendrier ou délai d'exécution du projet
  - Lettre de l'organisme pour lequel vous travaillez confirmant l'octroi d'un congé
  - Lettres d'appui (maximum de **trois** lettres)
  - Lettre de l'organisme du mentor

Envoyez votre demande à l'adresse suivante :

**Par la poste :**

Prix  
Conseil des arts du Canada  
150, rue Elgin, C. P. 1047  
Ottawa (Ontario) K1P 5V8

**Par service de messagerie :**

Prix  
Conseil des arts du Canada  
150, rue Elgin, 2<sup>e</sup> étage  
Ottawa (Ontario) K2P 1L4

**Formulaire d'auto-identification volontaire (voir le formulaire qui suit)**

Le Conseil des arts vous encourage à remplir le formulaire d'auto-identification volontaire qui lui permettra de déterminer si ses programmes et ses services touchent, comme il le souhaite, un groupe diversifié d'artistes canadiens. Le Conseil des arts invite également toute personne faisant partie de la présentation d'une demande à remplir le formulaire. Les renseignements qui y sont indiqués ne seront pas pris en compte pour déterminer l'admissibilité et le mérite artistique de votre demande.



# Formulaire d'auto-identification volontaire

---

Le Conseil des arts du Canada vous encourage à remplir le présent formulaire d'auto-identification volontaire pour mieux déterminer si nos programmes et services touchent un large éventail d'artistes canadiens. Toute personne qui fait une demande de subvention, siège à un comité d'évaluation par les pairs, est mise en candidature ou accepte un prix est invitée à le faire.

Le Conseil des arts du Canada a pour objectif d'appuyer un écosystème artistique dynamique et diversifié qui enrichit la vie des Canadiennes et des Canadiens, et l'équité est un moyen essentiel pour y parvenir. Tous les citoyens ont le droit de jouir d'un secteur artistique dynamique, accessible et pluraliste, et toutes les expressions créatives devraient avoir la même chance de s'épanouir.

**Note:** Ces renseignements ne serviront pas à évaluer votre demande.

Veillez remplir le présent formulaire révisé même si vous avez déjà fourni auparavant des renseignements aux fins d'auto-identification.

## Année de naissance \_\_\_\_\_

Les renseignements servent à fournir de l'information sur la population artistique émergente ou chevronnée et à garantir une représentation générationnelle au sein des comités d'évaluation par les pairs.

## Genre

Cette information sert à orienter notre compréhension de la notion de genre et de la parité des genres chez nos candidats.

Femme     Homme     Transgenre     Intersexué     Bispirituel

**Région:** Considérez-vous une autre province ou un autre territoire que celui où vous vivez comme votre lieu de résidence (un endroit où vous avez des racines, des connaissances et des liens)? Si oui, veuillez préciser :

Province ou territoire de résidence \_\_\_\_\_

Ville, municipalité, hameau, réserve ou autre endroit \_\_\_\_\_

Lieu de résidence \_\_\_\_\_

Province ou territoire \_\_\_\_\_

Ville, municipalité, hameau, réserve ou autre endroit \_\_\_\_\_

Code postale \_\_\_\_\_

## Citoyenneté et Immigration

### Statut (Citoyenneté et Immigration)

Tel que défini par Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada. <http://www.cic.gc.ca/francais/ministere/index.asp>

Citoyen canadien     Résident permanent     Non-résident

Cochez la case si vous êtes nouvel arrivant (arrivé il y a moins de cinq ans) ou immigrant au Canada

Ces données sont essentielles à l'élaboration de politiques et de programmes destinés à intégrer des artistes immigrants dans le milieu canadien des arts professionnels.

Indiquez l'année où vous avez immigré au Canada \_\_\_\_\_

### Diversité linguistique

#### Langues officielles

Ces renseignements servent à estimer la demande potentielle dans l'une ou l'autre de ces langues dans les programmes.

Choisissez la première langue officielle que vous avez parlée ou apprise.

Anglais     Français     Français et anglais  
 ASL (American Sign Language)     LSQ (Langue des signes Québécois)

#### Communautés de langue officielle en situation minoritaire

Les communautés de langue officielle en situation minoritaire sont des groupes de Canadiens dont la langue officielle maternelle ou choisie est la langue minoritaire dans leur province ou territoire.

Choisissez l'une des options ci-dessous si vous vous identifiez comme membre d'une communauté de langue officielle en situation minoritaire.

Anglophone en situation minoritaire (p.ex. un anglophone vivant au Québec)  
 Francophone en situation minoritaire (p.ex. un francophone vivant au Manitoba, en Nouvelle-Écosse, etc.)

#### Diversité linguistique

Cochez une ou plusieurs cases pour indiquer la langue ou les langues que vous avez apprises en premier et que vous comprenez encore :

Anglais     Français     Cri     Inuktitut     Ojibway

Autre langue autochtone (veuillez préciser): \_\_\_\_\_

Arabe     Cantonais     Pendjabi     Espagnol

Autres langues (veuillez préciser) \_\_\_\_\_

ASL (American Sign Language) \_\_\_\_\_

LSQ (Langue des signes Québécois) \_\_\_\_\_

Autres langues des signes (veuillez préciser) \_\_\_\_\_

## Personne sourde ou handicapée

Veillez indiquer si vous vous identifiez comme une personne qui :

- est sourde, partiellement sourde ou malentendante
- a un handicap (y compris la cécité, une déficience visuelle ou physique, des problèmes de mobilité, des difficultés d'apprentissage, une déficience intellectuelle ou une maladie mentale ou chronique)

## Peuples autochtones ou Premières Nations du Canada

Choisissez l'une des options ci-dessous, si vous vous identifiez comme :

- Premières Nations
- Métis
- Inuit

## Diverses cultures

Choisissez l'une des options ci-dessous, si vous vous identifiez comme :

- Personne d'origine africaine, asiatique, moyen-orientale, latino-américaine ou mixte qui fait partie d'au moins un de ces groupes (correspond à la « minorité visible » au sens de la Loi sur l'équité en matière d'emploi) <http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/e-5.401/>

Veillez préciser : \_\_\_\_\_

## Consentement à fournir des renseignements personnels

Consentement à partager des renseignements :

Veillez cliquer sur l'une des options suivantes :

- Je consens à ce que mes renseignements personnels soient communiqués à des ministères, à d'autres organismes gouvernementaux et à des entrepreneurs canadiens avec lesquels le Conseil des arts du Canada a conclu une entente d'échange de données.
- Je ne souhaite pas que mes renseignements personnels soient communiqués à des ministères, à d'autres organismes gouvernementaux ni à des entrepreneurs canadiens avec lesquels le Conseil des arts du Canada a conclu une entente d'échange de données.

Je confirme que je suis d'accord avec ce qui suit:

- J'ai fourni les renseignements personnels dans le présent formulaire en sachant qu'ils serviront uniquement aux fins stipulées dans ce formulaire et dans l'[Avis de confidentialité du Conseil des arts du Canada](#).
- L'information que j'ai fournie est exacte et complète.

Signature\*: \_\_\_\_\_

Date\*: \_\_\_\_\_

## Accédez à vos renseignements

**Vous pourrez avoir accès à vos renseignements personnels ou les faire modifier en soumettant une demande à :**

Coordonnatrice de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels (AIPRP)  
Conseil des arts du Canada  
150, rue Elgin, C. P. 1047  
Ottawa ON K1P 5V8

- Courriel: [atip-aiprp@conseildesarts.ca](mailto:atip-aiprp@conseildesarts.ca)
- Téléphone: 1-800-263-5588 or 613-566-4414, poste 4696
- ATS : 1-866-585-5559  
*L'ATS est un appareil de télécommunication pour les personnes sourdes, malentendantes ou affectées d'un trouble de la parole*

Le Conseil des arts du Canada conservera vos renseignements personnels dans divers fichiers réservés à cette fin dont vous trouverez une description dans Info Source.